

Vivre à Sarrebours

Bulletin d'informations de la ville de Sarrebours

N°165 Janvier 2018



**Les halles du marché
& iSibus font peau neuve !**

Ville de
Sarrebours

L'institut de formation en soins infirmiers de Sarrebourg porte le nom de Simone Veil

L'institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Sarrebourg porte désormais le nom de Simone Veil.

Une cérémonie officielle s'est déroulée dans les locaux de l'hôpital le 12 décembre dernier. J'avais proposé que le nom de Simone Veil soit associé à notre école d'infirmières pour plusieurs raisons :

- Lors de son premier mandat de Maire, Pierre Messmer a souhaité la création d'une école d'infirmières à Sarrebourg pour assurer la formation des personnels soignants sur place. Elle vit le jour dans des locaux provisoires. Le 16 septembre 1978, il invita Simone Veil, Ministre de la Santé pour inaugurer les nouveaux locaux.

- L'autre raison est le parcours exceptionnel de Simone Veil. Le lendemain de son baccalauréat passé le 29 mars 1944, elle est arrêtée avec toute sa famille dans le cadre de la persécution des Juifs. Son père et son oncle déportés dans les Pays Baltes seront exterminés. Sa mère et sa sœur se retrouveront avec elle dans les camps d'Auschwitz-Birkenau puis Bergen-Belsen. Elle est un des témoins de la violence et de la barbarie nazie qui a marqué le XXe siècle.

A son retour des camps, elle devra réapprendre à vivre. Elle suivra des études de droit avec un parcours riche et exemplaire.

Elle sera la première femme secrétaire du Conseil Supérieur de la Magistrature, puis Ministre de la Santé où elle défendra la loi sur l'interruption volontaire de grossesse pour mettre fin aux avortements clandestins.

Elle sera la première Présidente du Parlement Européen, Ministre d'Etat dans le gouvernement Balladur, membre du Conseil Constitutionnel et enfin membre de l'Académie Française.

- Le lien avec Pierre Messmer est aussi singulier et important pour nous Sarrebourgeois. En effet, le 18 mars 2010, Simone Veil occupera le 13e fauteuil de l'Académie Française. Ce fauteuil fut occupé par Jean Racine, Pierre Loti, Paul Claudel, Wladimir d'Ormesson, Maurice Schumann, elle y succédait à Pierre Messmer.

En conclusion, je soulignais pour les jeunes en formation la beauté du métier d'infirmière ou d'aide-soignant au contact des malades. Je pense que les valeurs incarnées par Simone Veil : humanité, refus des discriminations, courage, conviction, foi en l'être humain peuvent inspirer nos jeunes générations.

Je profite de cette période particulière des fêtes de fin d'année pour vous souhaiter au nom du conseil municipal et en mon nom personnel tous mes meilleurs vœux de santé, bonheur et joie pour 2018.

Docteur Alain Marty
Maire

Revue mensuelle éditée par la Ville de Sarrebourg
11, Place Wilson - 57400 Sarrebourg
Tél : 03.87.03.05.06 - www.sarrebourg.fr
Directeur de la publication : Dr Alain MARTY, maire
Coordination et rédaction : Catherine MATT, resp. com.
Mise en page et impression : Imprimerie REPRO-SERVICE,
Tirage : 7000 exemplaires. Dépôt légal à parution

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du 18 janvier au 24 février 2018

Les agents recenseurs à Sarrebourg :



LOPEZ Josiane



KAHL Jocelyne



KAHL Xavier

Seuls les foyers ayant reçu un courrier de la mairie les informant du recensement seront recensés.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service état civil de la mairie au 03 87 03 05 06 ou consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr



Répondez sur internet,
c'est encore plus simple
le-recensement-et-moi.fr



Le Maire et le Conseil municipal
vous souhaitent une bonne et
heureuse année 2018

LE MARCHÉ DES HALLES

«Le 21 mai 1996 les étals des produits frais ont retrouvé leur place dans les halles rénovées... ».

Ainsi commençait l'article « Les nouvelles halles du marché » du bulletin annuel Bien Vivre à Sarrebourg n°45 de 1996.

21 ans plus tard, c'est animée des mêmes ambitions que la municipalité a choisi de rénover et réaménager les halles, afin de donner un nouveau souffle à cet équipement et de poursuivre la redynamisation du cœur de ville.

Le **Marché des Halles** se veut un espace chaleureux, dédié à la vente de cultures et fabrications locales issues des circuits courts. Fruits et légumes, pain, confitures, bières artisanales, épicerie, viandes... Les producteurs de la région de Sarrebourg et du Saulnois se mobilisent pour offrir une gamme étendue et variée de produits de qualité, dont une grande partie a été gratifiée du label « **Moselle Passion** » et « **Mangeons Mosellan** ».

Côté bâtiment, les halles ont été entièrement rénovées et réaménagées, et offrent aux producteurs comme à leur clientèle un aménagement alliant tradition et modernité. Réfection des peintures, de la faïence, c'est un véritable changement de décor qui s'est opéré, illustré par le slogan « **Les Halles font peau neuve** ». La capacité de la surface de vente a également été repensée : en effet, les halles se composent à présent de trois locaux sous arcades allant de 17 à 35 m², ainsi que quatre emplacements centraux de 11 mètres linéaires d'étalage chacun. L'habillage des emplacements centraux allie matériaux nobles comme le bois avec une touche de modernité apportée par les menuiseries en métal qui surplombent l'ensemble. Chaque emplacement a été équipé en eau et électricité, afin d'apporter plus de confort aux producteurs présents.

Côté fonctionnement, les producteurs-commerçants animeront **Le Marché des Halles les mardis, mercredis, vendredis, samedis et dimanches du 01/04 au 30/09 : de 7h30 à 12h15 et du 01/10 au 31/03 : de 8h00 à 12h15.**

La priorité sera donnée aux commerçants « permanents » qui seront présents toute la semaine. Afin d'assurer une présence en continue, les groupements de producteurs sont autorisés. Les commerçants « occasionnels » pourront être accueillis en fonction des places disponibles.

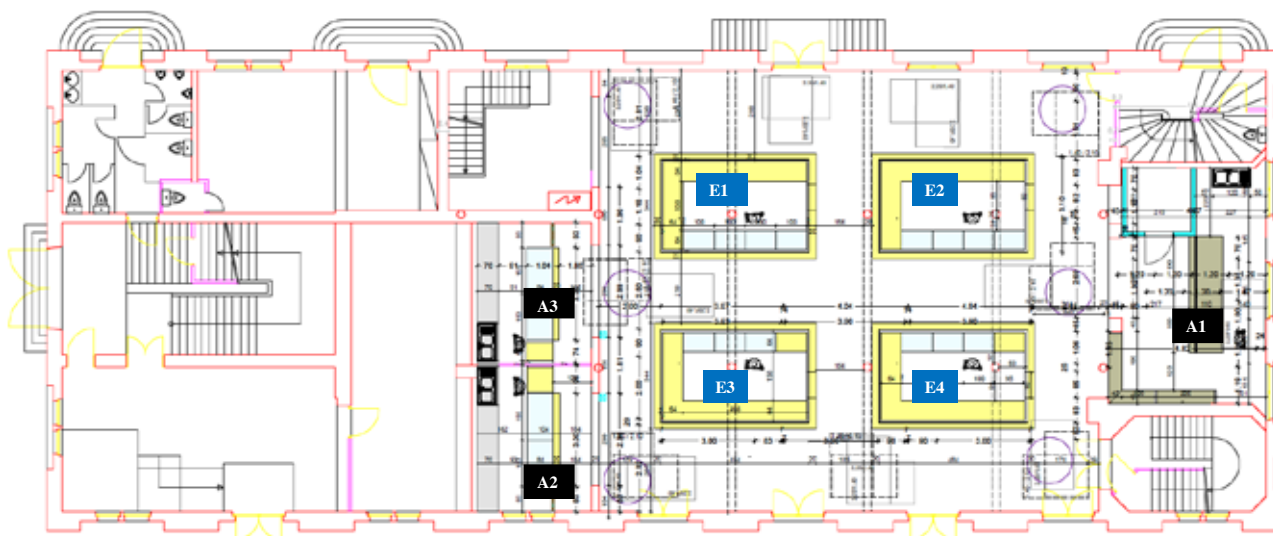
Les commerçants intéressés pour intégrer le **Marché des Halles de Sarrebourg** peuvent se faire connaître auprès du service des Affaires économiques :

Mme ANDRÈS 03 87 03 00 31

ml.andres@mairie-sarrebourg.fr

Ou consulter la page dédiée au Marché des Halles sur le site Internet de la Ville :

<http://www.sarrebourg.fr/Les-halles>



Le réseau de transport iSibus fait peau neuve !



Le réseau de transport iSibus fait peau neuve !

Le réseau de transport de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud évolue pour s'adapter au nouveau territoire.

Suite au renouvellement de la délégation de service public (2017-2025), la CCSMS, avec l'entreprise sélectionnée Keolis 3 Frontières, a choisi de continuer à faire évoluer le réseau afin de répondre aux besoins des déplacements de ses habitants et des visiteurs.

Le nouveau réseau qui verra le jour le 2 janvier 2018 vise à promouvoir une offre de mobilité adaptée à la croissance du territoire en termes : économique, d'offre intermodale, de dimension sociale et solidaire et de dimension environnementale.



Le nouveau réseau iSibus, ce sont :

- 2 lignes régulières, ainsi que des lignes Flexo de transport sur réservation pour le réseau urbain de Sarrebourg,
- 2 nouvelles lignes dédiées aux scolaires dans Sarrebourg,
- Des services de transport à la demande pour les usagers des villages environnants : iSiTAD Couronne et iSiTAD Villages,
- Un service de location de vélos électriques,
- Une nouvelle identité de marque plus moderne valorisant la multimodalité : de nouveaux logos repérables en fonction du service, une nouvelle vitrine pour l'agence iSibus au cœur du réseau et des véhicules relookés !

De nouveaux services seront mis à la disposition des usagers :

- L'information des horaires iSibus et TER en temps réel dans les véhicules et sur internet par QR Code,
- Une application smartphone pour l'achat de titres dématérialisés utilisables sur tout le réseau,
- Un nouveau site internet www.isibus.fr permettant, entre autres la réservation de son transport à la demande,
- Un service d'alerte par SMS pour se tenir informé des perturbations et autres actualités du réseau en temps réel, directement sur son mobile,
- De nouveaux tarifs plus adaptés en fonction de sa destination et pour voyager moins cher à plusieurs.

La flotte des véhicules sera progressivement renouvelée par la collectivité au cours de la délégation de service public.

TICKETS ou ABONNEMENTS	TARIFS
Ticket 1 voyage	1,10 €
Carnet 10 tickets	9 €
iSi Pass'Mensuel	24 €
iSi Pass'Annuel	200 €
iSi Pass'Annuel scolaire et étudiant	115 €

Pour bénéficier de tarifs réduits, rendez-vous à l'agence iSibus ou par téléphone au 0 800 71 06 36 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Bénéficiaires des tarifs réduits :

- 1 - Demandeurs d'emploi
- 2 - Personnes handicapées ou à mobilité réduite
- 3 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle
- 4 - Séniors âgés de plus de 60 ans

Les nouveautés du réseau à Sarrebourg

Le réseau urbain iSibus

Un réseau performant et lisible, recentré sur 2 lignes principales et complété par un service Flexo sur les quartiers du Hoff et du Reberg, la zone industrielle, le centre aquatique ainsi que Réding Village et Grand Eich.

Ligne 1 : Cette ligne, au départ de Réding et à destination des Terrasses de la Sarre à Sarrebourg, dessert les gares de Réding et Sarrebourg et permet une correspondance avec le réseau TER. La ligne 1 a une fréquence de 23 minutes.

La ligne 1 dessert en Flexo : Réding Village, le quartier du Tennis et le centre aquatique.

Ligne 2 : La ligne 2 est une ligne circulaire permettant de rejoindre les centres commerciaux de l'agglomération (zone de la Bièvre, Leclerc) et le centre-ville de Sarrebourg. Elle permet une correspondance avec le réseau TER à la gare de Sarrebourg. Cette ligne a une fréquence d'environ 50 minutes.

La ligne 2 dessert en Flexo : Z.I. Lumières et Z.I. Sarreguemines.

Les services Flex'O :

L'iSiflexo est un service sur réservation.

Comment réserver ? >> Réservation 1 heure avant le trajet du lundi au samedi de 6h00 à 9h00 et de 18h à 19h. Réservation 30 minutes avant du lundi au vendredi de 9h00 à 18h.

A la montée : Les services spécifiques iSiflexo sont accessibles uniquement sur réservation au **0 800 71 06 36**

A la descente : Vous devez simplement vous signaler auprès du conducteur qui vous déposera à l'arrêt flexo souhaité.

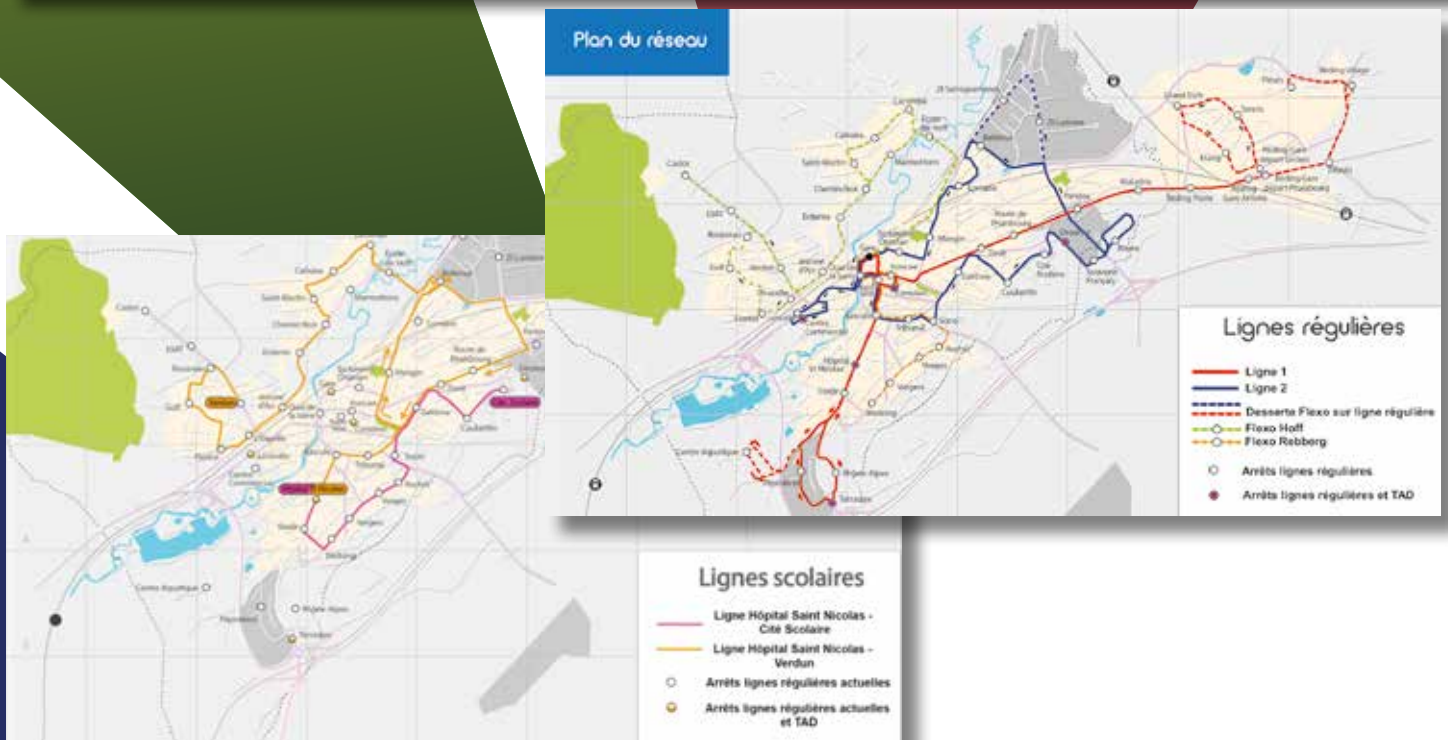
Flexo ligne 1 : Réding Village, le quartier du Tennis et le centre aquatique.

Flexo ligne 2 : Z.I. Lumières et Z.I. Sarreguemines.

Flexo Hoff : Ligne sur réservation au départ de Quartier Hoff et à destination de la gare de Sarrebourg en correspondance avec les lignes régulières.

Flexo Reberg : Ligne sur réservation au départ du Quartier Vosges et à destination de la gare de Sarrebourg en correspondance avec les lignes régulières.

Pour ces 2 services Flex'O, un véhicule 8 places est affecté. Un aller-retour quotidien est systématiquement déclenché sur chacune de ces zones.



Les lignes scolaires

2 lignes scolaires spécifiques pour la prise en charges des élèves à raison de 2 aller-retour par jour.

- Hôpital Saint Nicolas à destination de la Cité Scolaire.
- Verdun à destination de l'institution Sainte Marie (via le Lycée Mangin).

Infos mairie

RAPPEL – Extraits de l'arrêté n°2002/55



Portant réglementation de la propreté et de la salubrité des voies et places publiques.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique et que, par-là, il importe de prendre des mesures pour veiller au balayage régulier des boues et au déblaiement des terres, neiges et glaces sur la voie publique.

Considérant que, par ailleurs, les mesures dont il s'agit ne peuvent apporter de résultats satisfaisants qu'en tant que les habitants concourent pleinement, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les conditions qui leurs sont imposées dans l'intérêt de tous.

Article 1

Les propriétaires ou locataires sont solidairement tenus de balayer ou de faire balayer complètement chaque jour, avant 9 heures, le trottoir et le caniveau ou dans le cas d'une voirie sans délimitation de trottoir sur une largeur minimum de 1,50 m, devant leur maison, devant leur magasin et cours, devant les rues et les places de la ville. Par temps secs ces opérations seront toujours précédées d'un arrosage suffisant pour empêcher la formation de poussière.

Article 2

Il est interdit de pousser les boues, les immondices provenant du balayage, dans les caniveaux, rigoles et bouches d'égouts. Celles-ci seront mises en tas, puis déversées dans les récipients prévus à cet effet.

Article 3

Il est défendu de jeter ou d'abandonner, sur tout ou partie de la voie, ainsi que dans les édifices, squares ou les parcs publics, tous papiers imprimés, journaux, prospectus, cartonnage et généralement tous objets ou matières susceptibles de salir ou d'obstruer le domaine public.

Article 5

Les arbres et plantations en bordure des rues seront régulièrement élagués afin d'éviter leur empiètement ou leur chute sur la voie publique. Leur propriétaire est tenu d'assurer l'enlèvement des feuilles ou des branches mortes tombées sur le domaine public.

Article 7

Toute projection d'eaux usées, ménagères ou autres est interdite sur les voies publiques. Il est interdit notamment d'y répandre tout ou partie de liquides inflammables comportant des risques d'incendie.

Il est fait exception, toutefois, sauf en période de risque de gel, pour les eaux provenant du lavage des façades des maisons et des maisons et boutiques, la gêne pour les usagers de la voie publique devant être réduite au maximum. Il est interdit de procéder au lavage des véhicules de toutes natures sur la voie publique. Il est demandé aux riverains de nettoyer les grilles des avaloirs situées devant leurs propriétés de façon à favoriser l'évacuation des eaux de pluie.

Article 9

Indépendamment des mesures particulières visant le transport de certains déchets et de matières, les transports de toute nature : terres, sables, graviers, fumiers, etc...doivent se faire dans des conditions telles que la voie publique n'en puisse être salie, ni les passants ou habitants incommodés.

....

Arrêté complet sur www.sarrebourg.fr/Les-Arretes-Municipaux

Déneigement

D'après la réglementation, les propriétaires et locataires doivent racler, balayer la neige et enlever la glace sur leur trottoir, afin de laisser un passage pour les piétons. Toutefois, la neige balayée ne doit pas être amoncelée en tas, mais mise en bourrelet le long du trottoir.

Une astreinte hivernale est mise en place de décembre à fin février.

En cette période de froid prolongé, la ville de Sarrebourg met en place des mesures rapides et adaptées pour traiter avec efficacité la voirie et la rendre apte, en toute sécurité, à la circulation. 30 agents des services techniques interviennent en priorité aux abords des hôpitaux et des écoles, dans les rues en pente forte ainsi que les rues principales, les rues piétonnes et les places publiques.

Les tournées de salage et déneigement débutent à 4h30, selon les conditions climatiques, et se poursuivent en cas de mauvais temps.

RENTREE 2017/2018

Démarche pour inscrire votre enfant dans une école de Sarrebourg

- Première inscription en école maternelle
- Inscriptions au Cours Préparatoire

Cette démarche concerne tous les enfants inscrits actuellement en grande section de maternelle.

Se munir impérativement :

- du livret de famille,
- d'un justificatif de domicile (facture EDF, TEL.....),
- du n° d'allocataire CAF,
- du carnet de santé (pour l'entrée en maternelle).

Se présenter au bureau N° 1, à la mairie – 11 place Wilson.

Inscriptions : À partir du lundi 15 janvier avec clôture le 2 mars 2018.

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2017/517 du 21 novembre 2017, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique **relative au projet d'extension et de mise aux normes du Crématorium de Sarrebourg.**

A cet effet, **Monsieur Patrick DELESALLE** a été désigné comme commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg. L'enquête se déroulera en l'Hôtel de Ville, sis 11 Place Wilson.

du lundi 8 janvier 2018 à 8h00, au vendredi 9 février 2018 à 17h00, aux heures habituelles d'ouverture de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, dans la salle 123 de la Mairie,

Les mardis 9 et 23 janvier 2018 de 09h00 à 11h00 et le vendredi 9 février 2018 de 14h00 à 16h30.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire-enquêteur, avant la clôture de l'enquête, réception en Mairie faisant foi : 11, Place Wilson BP50130 57403 SARREBOURG.

Dossier disponible sur www.sarrebourg.fr

SPORT

COMPTE TENU DE LA DENSITÉ DU PROGRAMME DES ACTIVITÉS ET RENCONTRES SPORTIVES, MERCI DE CONSULTER DIRECTEMENT LE SITE DES CLUBS :

Handball : SMS HB : <http://hbcsarrebourg.org/>
Basket : NBC : <http://club.quomodo.com/nbcsarrebourg>
Badminton : BCS : <http://club.bad-sarrebourg.fr/>
Football : FCS : <http://www.fc-sarrebourg.fr/>
EFT : <https://www.fff.fr/la-vie-des-clubs/16649/agenda>
Tennis de Table : STT : <http://sarrebourgtt.free.fr/>

26/12 : Cyclo-cross, organisé par le Cyclo Club (Stade municipal J.J. Morin)

A vos agendas 2018

10 au 12/01 : Championnat de France UNSS de handball excellence lycée garçons (Centre sportif Coubertin)

14/01 : TIGER CUP (tournoi de futsal pour les petits), partenariat FC Metz - FC Sarrebourg (Coubertin)

Exposition FC Metz, recette reversée aux Œuvres des pupilles des sapeurs-pompiers et service pédiatrique du Centre hospitalier Saint Nicolas de Sarrebourg (Coubertin)

20/01 : Tir de la Saint Sébastien organisé par la 1ère Cie d'arc (Malleray)

27 et 28/01 : Championnat du Grand Est de Boxe Thaï organisé par Le Punch (Coubertin)

04/02 : ¼ de Finale des Championnat de France de cross-country organisé par l'ASSA (Stade municipal J.J. Morin)



Clin d'œil

Le 1er décembre dernier, dans le cadre de l'action "S'estimer, agir et réussir", initiée au sein du collège l'Arboretum de Morhange, les élèves des sections Ulis du collège de Morhange ont joué avec celles de Dieuze, mais aussi des élèves des lycées Labroise de Sarrebourg et de Phalsbourg. Ainsi, près de 65 élèves ont joué toute la matinée avec les joueuses et joueurs du Volley-Club Sarrebourg (Personnes handicapées physiques et mentales). Les objectifs recherchés étant d'initier les élèves au Volley assis (sport paralympique), montrer que malgré les difficultés c'est possible et plaisant, tout en favorisant l'estime de soi et le vivre ensemble.

Mention spéciale à l'ensemble des participants, leurs sourires, leur volonté et leurs réelles capacités à jouer ensemble ! Bravo et merci à tous !



CinéSar



À NE PAS MANQUER EN JANVIER :

Dany BOON à Sarrebourg vendredi 12 janvier à 18h45 !

Il rencontrera son public et présentera son prochain film « La Ch'tite Famille », dont il est réalisateur et acteur. Cette comédie tous publics est également interprétée par Laurence Arné, Line Renaud, Valérie Bonneton, Guy Lecluyse, Pierre Richard et François Berléand.

Projection en avant-première, sortie nationale prévue le 28 février 2018.

Entrée au tarif habituel des séances !

Festival Télérama du 24 au 30 janvier 2018

Rétrospective des meilleurs films de l'année 2017, sélectionnés par la rédaction Cinéma Télérama, dont un coup de cœur jeune public, proposés aux spectateurs, munis du « Pass » Télérama, au tarif de 3,50 €.

CinéSar propose 9 films de la sélection Télérama ainsi que le coup de cœur Jeune Public.

Programme du festival disponible à la caisse du cinéma et sur le site Internet www.cinesar-sarrebourg.fr

LES « JEUDIS SYMPAS »

Tous les 2ème jeudis du mois à 14h00, offrez-vous une toile au tarif sympa de 5,50 € la place.

Prochain rendez-vous le jeudi 11 janvier !

OPÉRA

Lundi 15 janvier à 19h45, « La Bohème » de Puccini.

Enregistré à l'Opéra Bastille de Paris le 12 décembre 2017.

Tarifs 16 €, 10 € et 8 €.



CONCERTS

■ Jeudi 11 janvier 2018, à 20h30, à la salle des fêtes.

Concert du Nouvel An de l'Orchestre National de Lorraine.

Direction : Jacques Mercier.

Johann Strauss, Beethoven, Brahms, Dvořák, Offenbach...

Tarifs : 15 €, 10 € et 2 €.

■ Vendredi 19 janvier 2018, à 20h30, à la salle des fêtes.

CONCERT DES CHORALES,

« Brunnenchor » de Lixheim, « Les Sittelles » de Lorquin et l'ensemble de mandolines et guitares « Serenata » de Brouderdorff.

Ce concert est proposé par l'association Amnesty International.

Entrée libre (plateau).

CONFÉRENCE

■ Lundi 15 janvier 2018, à 19h30, au centre socioculturel.

« Le notariat dans l'Histoire »,

Conférence animée par M. Hubert Schmitt et proposée par la S.H.A.L.

Entrée libre.

DIVERS

■ Dimanche 21 janvier, de 10h à 18h, à la salle des fêtes.

SALON DU MARIAGE

Proposé par Saravis Mariage. Défilés à 14h30 et à 16h30. Entrée : 3 €.

PARCOURS CHAGALL :

MUSÉE & CHAPELLE DES CORDELIERS

« Yvette Cauquil-Prince, LIENS TISSÉS avec Chagall, Picasso, Ernst... ». Une exposition exceptionnelle de peintures et tapisseries : une plongée dans l'univers artistiques du XXème siècle.

Fermeture de l'exposition lundi 8 janvier 2018 à 18h.

■ **Dimanche 7 janvier 2018**

Entrée gratuite comme tous les 1ers dimanches du mois, de 14h à 18h.

Accès à la Chapelle des Cordeliers, aux expositions permanentes ainsi qu'à l'exposition temporaire.

Horaires

Ouvert tous les jours de 14h à 18h.

Fermeture de la Chapelle à 17h.

Fermé les mardis et le 1er janvier.

Fermeture pour travaux du 10 au 31 janvier 2018.

Réouverture le 1er février 2018.

Renseignements : 03 87 08 08 68



CARNAVAL

■ **Mercredi 14 février de 14 h à 17 h 30.**

Pour les enfants de 3 à 11 ans...la Ville organise un **après-midi carnavalesque** à la salle des fêtes.

Les enfants viendront, bien entendu, déguisés, avec le costume de leur choix. Maquillage, jeux, musique, danse et goûter agrémenteront cet après-midi qui s'achèvera par **l'élection des plus beaux costumes !**

Important : tous les enfants devront obligatoirement rester sous la surveillance d'un parent. Tarif : 3 € par enfant.

Billets **uniquement** au Bureau d'information touristique, à partir du jeudi 1er février 2018, dans la limite des places disponibles.

Pas d'inscription sur place.